



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Élargissement de la prime grand âge aux infirmiers

Question écrite n° 13187

### Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les bénéficiaires de la « prime grand âge » instaurée par le décret du 30 janvier 2020. À ce jour, les infirmiers diplômés d'État (IDE) exerçant dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes n'en bénéficient pas, contrairement aux aides-soignants. Sans remettre en cause cette prime accordée légitimement aux aides-soignants pour rendre le métier plus attractif, cette différence de traitement suscite une incompréhension de la part du personnel infirmier, plus qualifié et souvent amené à exercer les mêmes missions que les aides-soignants auprès des personnes âgées accueillies dans ces établissements. En effet, le fait de ne pas attribuer la « prime grand âge » aux IDE a pour conséquence de diminuer l'écart de salaire entre ces deux catégories de professionnels de santé, alors que les responsabilités des infirmiers sont plus grandes. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage d'élargir le bénéfice de la « prime grand âge » aux infirmières et infirmiers qui exercent dans les Ehpad publics comme privés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cordier](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13187

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 février 2026](#), page 1604